



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 75

**Loi sur les heures d'exploitation
de certains établissements le
1^{er} janvier 2000**

Présentation

**Présenté par
M. Serge Ménard
Ministre de la Sécurité publique**

**Éditeur officiel du Québec
1999**

NOTE EXPLICATIVE

Ce projet de loi prolonge, jusqu'à huit heures le matin du 1^{er} janvier 2000, la période d'exploitation des permis délivrés par la Régie des alcools, des courses et des jeux, autorisant la vente ou le service de boissons alcooliques pour consommation sur place qui débute le 31 décembre 1999.

Projet de loi n° 75

LOI SUR LES HEURES D'EXPLOITATION DE CERTAINS ÉTABLISSEMENTS LE 1^{ER} JANVIER 2000

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Malgré toute disposition législative inconciliable, la période d'exploitation des permis, délivrés par la Régie des alcools, des courses et des jeux, autorisant la vente ou le service de boissons alcooliques pour consommation sur place qui débute le 31 décembre 1999 est prolongée jusqu'à 8 heures le lendemain.
2. La présente loi entre en vigueur le (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*).